



DECISION N°2024-09
PORTANT DEMANDE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR ANIMATION, SUIVI ET PILOTAGE
DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES SALETTES ET VALLAT DE MARQUETTON (ORMOIRON) -
ANNEE 2024

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 septembre 2021 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant que dans le cadre de l'animation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Salettes et Vallat de Marquetton », la municipalité de Mormoiron et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux ont décidé de s'associer pour la réalisation de certaines actions du plan de gestion de l'ENS. À ce titre, lors du conseil municipal du 27 février 2020, la mairie de Mormoiron a décidé de confier au Parc la réalisation d'opérations nécessitant une ingénierie spécifique.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du Département de Vaucluse pour la bonne réalisation de ces actions. Cette subvention s'élève à hauteur de 3 480 € pour l'année 2024, montant correspondant à 70% des dépenses engagées, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses prévisionnelles pour l'Espace Naturel Sensible des Salettes et du Vallat de Marquetton | Coûts estimatifs Dépenses (HT) |
|---|-----------------------------------|
| Ingénierie pour l'animation foncière | 200 € |
| Ingénierie pour la mise en œuvre des inventaires et suivis naturalistes (Jonc de Desfontaines, insectes saproxyliques) | 400 € |
| Ingénierie pour la mise en œuvre d'actions de gestion des milieux naturels | 2 000 € |
| Ingénierie pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité d'accueil du public | 600 € |
| Ingénierie pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation du public (brochure, animations) | 1 800 € |
| Total | 5 000 € |

| Recettes prévisionnelles | Participation | Taux d'aide sur l'ensemble de l'opération |
|---------------------------------------|----------------|---|
| Conseil départemental de Vaucluse | 3 480 € | 70 % |
| Parc naturel régional du Mont-Ventoux | 1 520 € | 30 % |
| TOTAL | 5 000 € | 100% |

DECIDE,

De solliciter auprès du Conseil départemental de Vaucluse une subvention spécifique à hauteur de 3 480 € pour 2024, correspondant aux 70 % de la dépense prévisionnelle, afin d'assurer l'animation, le suivi et le pilotage de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégué de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 22/03/2024

La Présidente du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC